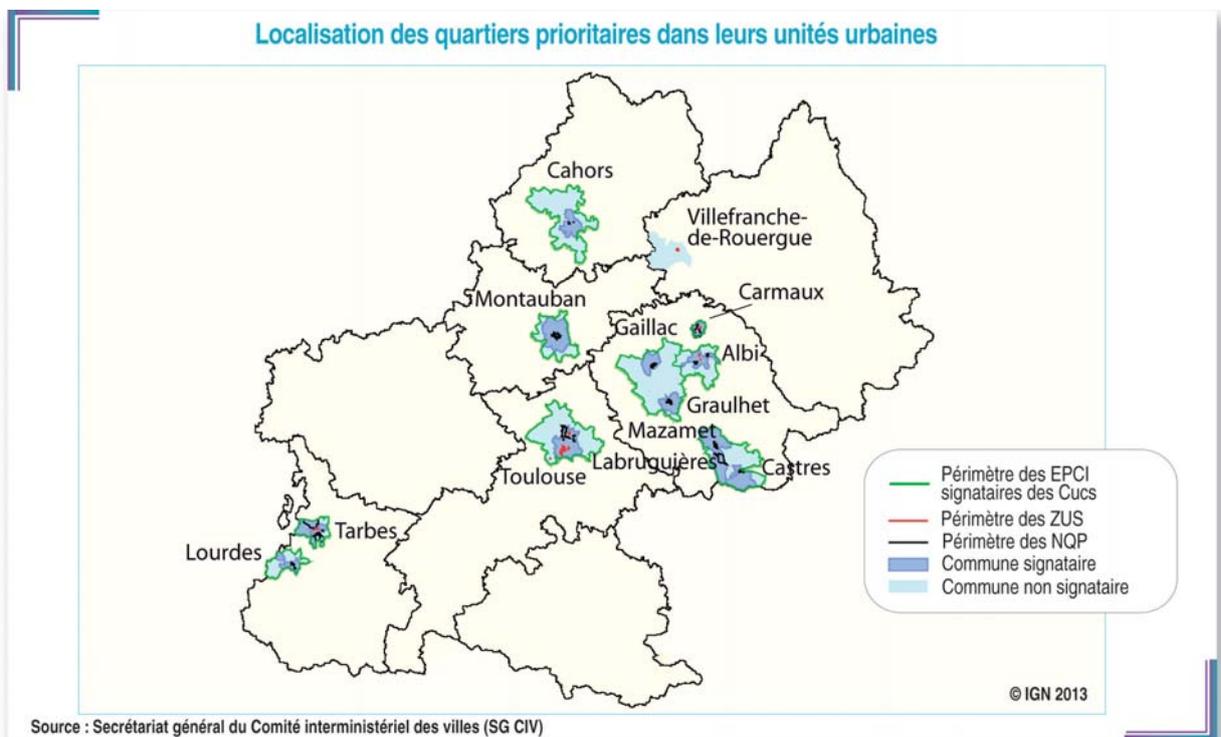


La politique de la ville en Midi-Pyrénées : 57 quartiers prioritaires passés au crible

En Midi-Pyrénées, plus de 136 000 personnes vivent dans un quartier prioritaire de la politique de la ville. Parmi les 57 quartiers sélectionnés à partir de leurs difficultés économiques et sociales, figurent 14 zones urbaines sensibles généralement en grand décrochage par rapport à leur environnement. Les autres quartiers prioritaires sont dans des situations plus hétérogènes : à des quartiers en fort contraste avec leur environnement, surtout lorsque les villes sont riches, s'opposent des quartiers aux caractéristiques plus variées.



Christophe Bordet, Isabelle Pertile

Depuis ses origines, dans les années 80, la politique de la ville est mise en œuvre localement dans le cadre de contrats passés entre l'État et les collectivités : elle vise à améliorer la situation économique et sociale des habitants de certains quartiers urbains dits en difficulté et à réduire les inégalités de ces territoires vis-à-vis de leur environnement.

En Midi-Pyrénées, plus de 136 000 personnes vivent en 2009 dans un des 57 quartiers prioritaires de la politique de la ville, que ce soit au titre d'un Contrat urbain de cohésion sociale (Cucs) ou dans les deux zones urbaines sensibles (ZUS) hors contrat. Ces quartiers rassemblent 4,9 % de la population régionale et 11,1 % de la population des unités urbaines les englobant.

Aux 56 000 personnes résidant dans les 14 ZUS de la région, se rajoutent 80 000 personnes vivant dans les 43 quartiers prioritaires non ZUS, dénommés Nouveaux quartiers prioritaires (NQP). Ces quartiers sont inégalement répartis sur le territoire. Deux départements n'abritent aucun quartier prioritaire, l'Ariège et le Gers. Treize unités urbaines comptent au moins un quartier prioritaire (ZUS ou NQP). Les deux plus grandes, celles de Toulouse et de Tarbes, regroupent plus de la moitié des habitants des quartiers prioritaires de la région (respectivement 37 % et 16 %).

Le revenu, critère de classement des quartiers

Si les difficultés des ZUS sont en moyenne plus élevées que celles

Des quartiers de taille hétérogène

Population des ménages des quartiers prioritaires par unité urbaine au 31/12/2009

Département/ Unité urbaine	Population des ménages fin 2009	Nombre de quartiers prioritaires	Dont ZUS	Population des quartiers prioritaires	Part de la population vivant dans un quartier prioritaire (%)
12 Villefranche-de-R.	11 908	1	1	1 417	11,9
31 Toulouse	816 582	12	5	50 839	6,2
46 Cahors	22 758	3	0	1 587	7,0
65 Tarbes	75 986	10	2	21 525	28,3
65 Lourdes	18 017	2	0	4 039	22,4
81 Castres	56 160	5	2	9 804	17,5
81 Albi	70 446	5	2	8 718	12,4
81 Carmaux	17 325	3	1	6 575	38,0
81 Mazamet	25 558	3	1	5 785	22,6
81 Graulhet	12 488	3	0	5 520	44,2
81 Gaillac	16 472	2	0	4 475	27,2
81 Labruguière	6 348	1	0	2 911	45,9
82 Montauban	73 543	7	0	13 102	17,8
Ensemble 13 UU	1 223 591	57	14	136 297	11,1

Sources : Insee - DGFiP - Revenus fiscaux localisés des ménages en 2009

des autres NQP, la situation individuelle des quartiers vis-à-vis de leur environnement immédiat révèle de grandes disparités. Ainsi la part de la population à bas revenus varie de 17 % à 55 % pour les ZUS et de 2 % à 54 % dans les NQP. Certains NQP sont même dans des situations plus difficiles que des ZUS. Parmi les différents indicateurs permettant d'identifier la précarité (faible activité, chômage, RSA, bas revenus, logement HLM...), le revenu des ménages apparaît le plus discriminant pour apprécier globalement le degré de précarité des quartiers. L'analyse des autres indicateurs permet alors d'identifier les difficultés spécifiques à chaque quartier. L'étude du niveau de revenus des habitants conduit à réaliser une typologie des quartiers selon deux critères

croisés : le « contraste » ou la différence de revenus du quartier par rapport à celui des autres territoires de l'unité urbaine à laquelle il appartient, et la « disparité » des revenus à l'intérieur même du quartier. Les quartiers sont classés en 6 groupes et 3 catégories : ceux en net décrochage par rapport à leur environnement (groupes 1 et 2), ceux en difficulté moyenne (groupes 3 et 4) et ceux aux difficultés moins marquées (groupes 5 et 6).

La majorité des ZUS en nette difficulté

En Midi-Pyrénées, plus de 54 000 personnes vivent dans les 19 quartiers à fort contraste de revenus avec leur environnement (groupes 1 et 2),

Les Contrats urbains de cohésion sociale (Cucs)

Depuis le 1^{er} janvier 2007, les contrats de ville ont cédé la place aux Contrats urbains de cohésion sociale (Cucs), signés pour une durée de trois ans renouvelable une fois puis prorogés jusqu'au 31/12/2014. Un Cucs est un contrat passé entre l'État et les collectivités territoriales. D'autres signataires peuvent être présents tels que les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), les bailleurs sociaux ou la CAF. Ce contrat organise ainsi l'intervention des acteurs locaux sur les quartiers urbains les plus en difficulté, soit la plupart des zones urbaines sensibles (ZUS) mais aussi des Nouveaux quartiers prioritaires (NPQ) non ZUS. Cette action publique s'articule autour de cinq domaines : accès à l'emploi et développement économique, amélioration de l'habitat et du cadre de vie, réussite éducative, citoyenneté et prévention de la délinquance, accès à la santé. En Midi-Pyrénées, 10 Cucs ont été signés en 2006 et concernent 55 quartiers répartis dans 12 unités urbaines : 12 ZUS sur 14 ont été intégrées dans les contrats Cucs ainsi que 43 NQP. Seules les deux ZUS « Le Tricot » à Villefranche-de-Rouergue en Aveyron et « Le Vivier, Le Maçon » à Cugnaux en Haute-Garonne n'ont pas été reprises dans un contrat. Créées en 1996 dans le cadre du Pacte de relance pour la ville, les ZUS se caractérisent par la présence de grands ensembles ou de quartiers d'habitat dégradé et par un fort déséquilibre entre l'habitat et l'emploi.

Typologie des quartiers prioritaires

Écart de revenu avec l'unité urbaine englobante

	Fort contraste	Contraste moyen	Faible contraste
Disparité interne	<p>Groupe 1</p> <p>Unité urbaine d'Albi (81) : Cantepau* Lapanouse, Saint-Martin*</p> <p>Unité urbaine de Cahors (46) : Croix de Fer, Sainte-Valérie Terre Rouge</p> <p>Unité urbaine de Castres (81) : Aillot-Bisseous* Laden, Petit train*</p> <p>Unité urbaine de Tarbes (65) : Solazur*</p> <p>Unité urbaine de Toulouse (31) : Bourbaki Empalot* La Gloire La Reynerie, Bellefontaine* Le Vivier, Le Macon* Negreneys</p>	<p>Groupe 3</p> <p>Unité urbaine de Castres (81) : Lameilhe Nord</p> <p>Unité urbaine de Graulhet (81) : Panessac</p> <p>Unité urbaine de Lourdes (65) : Centre/Mairie</p> <p>Unité urbaine de Tarbes (65) : Cèdres/Courréous/Joulanes</p> <p>Unité urbaine de Toulouse (31) : Jolimont</p>	<p>Groupe 5</p> <p>Unité urbaine d'Albi (81) : Pratviel/Les Rosiers</p> <p>Unité urbaine de Carmaux (81) : Saint-Benoît (Commune) Blaye (Commune) Quartiers Nord : Cambous, Cerou, Europe*</p> <p>Unité urbaine de Graulhet (81) : Place Bosquet</p> <p>Unité urbaine de Labruguière (81) : Centre-ville</p> <p>Unité urbaine de Lourdes (65) : Lannedarré</p> <p>Unité urbaine de Mazamet (81) : La Lauze</p> <p>Unité urbaine de Tarbes (65) : Soues (Commune)</p>
	forte	<p>Groupe 2</p> <p>Unité urbaine de Montauban (82) : Beausoleil Bas</p> <p>Unité urbaine de Toulouse (31) : Cité Madrid La Faourette, Bagatelle, Bordelongue* Ginestous Les Izards*</p>	<p>Groupe 4</p> <p>Unité urbaine d'Albi (81) : Rayssac</p> <p>Unité urbaine de Castres (81) : Centre-ville</p> <p>Unité urbaine de Gaillac (81) : Vieux Gaillac Gare/La Clavelle</p> <p>Unité urbaine de Mazamet (81) : La Falgalarié*</p> <p>Unité urbaine de Montauban (82) : Coeur de Ville Consul Dupuy Quartier Est Les Chênes Issanchou Villbourbon</p> <p>Unité urbaine de Tarbes (65) : Quartier Nord : Laubadère* Mouysset</p> <p>Unité urbaine de Toulouse (31) : Amouroux</p>

Note de lecture : les quartiers repérés par un astérisque (*) sont des ZUS, les autres sont des nouveaux quartiers prioritaires (NQP).
Source : Insee - DGFIP, Revenus fiscaux localisés des ménages en 2009

soit 40 % de la population des quartiers de la politique de la ville en 2009. Le revenu fiscal médian par unité de consommation (UC) est de 640 euros par mois dans les quartiers à faible disparité interne (groupe 1) et de 799 euros dans les quartiers présentant plus de mixité sociale (groupe 2).

Les 14 territoires du groupe 1 se caractérisent par une très forte proportion de ménages locataires d'un logement HLM (73 %), ce qui est bien moins souvent le cas des 5 territoires du groupe 2, aux revenus plus hétérogènes (48 %). Aux grands ensembles de barres et tours de logements des ZUS, s'opposent des quartiers à

l'habitat plus diversifié où se côtoient logements collectifs et habitats pavillonnaires.

Ces 19 quartiers en fort décrochage ont en commun de bénéficier d'une population jeune importante : en moyenne, deux jeunes de moins de 18 ans pour une personne de plus de 65 ans. Dans les quartiers de « Solazur » à Tarbes, « Beausoleil Bas » à Montauban, « Ginestous » et « La Reynerie - Bellefontaine » à Toulouse et « Terre Rouge » à Cahors, les jeunes de moins de 18 ans sont même trois à quatre fois plus nombreux que les plus de 65 ans. La part des grands ménages de 6 personnes et plus y est en moyenne élevée. Elle

dépasse même 11 % à « La Reynerie - Bellefontaine » et 18 % à « Ginestous » contre 1,6 % dans les 13 unités urbaines englobantes.

Les habitants de ces quartiers cumulent les difficultés : plus de 30 % déclarent des revenus inférieurs au seuil de bas revenus, qui correspond au plafond de revenus des 10 % des ménages les plus modestes. Cette part avoisine les 40 % dans les quartiers à faible mixité sociale. De même, plus d'une personne sur quatre est bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA) dans le groupe 1. Environ 30 % des 25 à 64 ans y sont inactifs et près d'un ménage sur quatre perçoit des allocations chômage.

De plus, 6 jeunes adultes sur 10 non scolarisés n'ont pas le baccalauréat ou un diplôme de niveau équivalent, et même 7 sur 10 dans les quartiers les plus homogènes.

Fait marquant, 10 quartiers prioritaires de Toulouse sur 12, dont ses 5 ZUS, se retrouvent dans ces deux groupes en fortes difficultés au regard de leur environnement. Le contraste avec l'ensemble de l'unité urbaine est d'autant plus saisissant que Toulouse figure parmi les métropoles les plus riches de l'hexagone, avec un revenu mensuel médian de 1 700 euros en 2009, loin devant celui d'Albi en 2^e position (1 500 euros).

Ces écarts de revenus très importants entre les différentes populations ne se retrouvent pas dans toutes les grandes ou moyennes agglomérations de la région (voir les cartes des revenus par carreaux sur insee.fr/vmp).

Les contrastes les plus importants concernent le quartier « Ginestous », qui abrite une aire d'accueil des gens du voyage, suivi des deux ZUS « La Reynerie - Bellefontaine » et « Empalot »: le revenu médian y est inférieur de plus de 1 000 euros à celui des autres habitants de l'unité urbaine toulousaine, hors quartier prioritaire. Ces deux dernières ZUS présentent en outre une très faible mixité sociale : le revenu plancher des 25 % des ménages les plus aisés (3^e quartile) de ces quartiers est même inférieur au revenu plafond des 25 % des ménages les plus modestes (1^{er} quartile) de l'unité urbaine toulousaine. C'est aussi le cas dans

la ZUS « Laden - Petit Train » au regard de l'unité urbaine de Castres. Les ZUS des autres villes de Midi-Pyrénées sont majoritairement représentées dans ces deux groupes (5 sur 9). Font également partie de ces quartiers à fort contraste quatre NQP de Toulouse, trois de Cahors et un de Montauban.

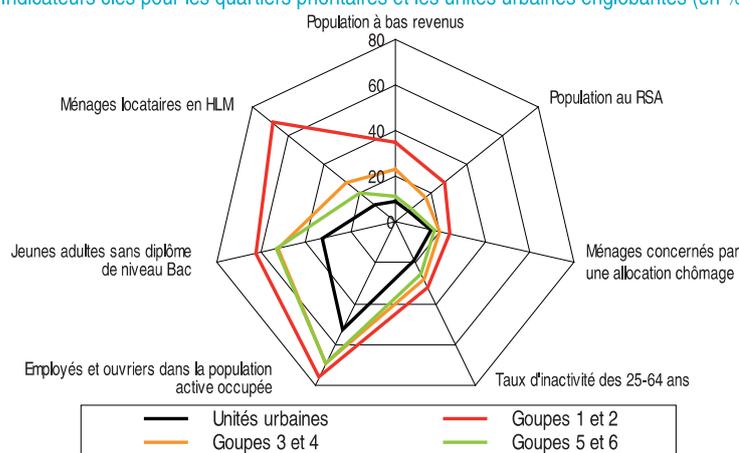
Des quartiers en moyenne difficulté et de forte mixité

Près de 40 000 personnes vivent dans un quartier politique de la ville présentant un contraste modéré vis-à-vis de son environnement (groupes 3 et 4), soit 29 % des habitants des quartiers prioritaires de la région. Parmi elles, 32 000 habitent dans des quartiers où le type d'habitat favorise

la mixité sociale : si le revenu plancher des 25 % les plus aisés y dépasse le revenu médian de l'agglomération, la part des habitants à bas revenus est encore importante (23 % en moyenne dans le groupe 3 comme dans le groupe 4, contre 38 % dans le groupe 1 et 30 % dans le groupe 2). Comme dans les quartiers en grand décrochage avec leur unité urbaine, la proportion d'ouvriers et d'employés y est très élevée et les jeunes adultes n'ayant pas atteint le niveau baccalauréat sont majoritaires. La part des ménages touchant une allocation chômage reste très élevée. En revanche, la proportion de locataires HLM est moindre au regard des quartiers en grandes difficultés. Et les jeunes ne sont pas plus nombreux que les personnes de plus de

Une précarité accentuée pour les groupes de quartiers* à fort contraste

Indicateurs clés pour les quartiers prioritaires et les unités urbaines englobantes (en %)



* voir « Typologie des quartiers prioritaires »

Sources : Insee - Recensement de la population 2007, CAF 2010, DGFIP - Revenus fiscaux localisés des ménages en 2009

Principales caractéristiques des 6 groupes de quartiers prioritaires

	Groupes						Les 13 unités urbaines
	1	2	3	4	5	6	
Population des ménages en 2009	33 963	20 618	7 455	32 318	19 630	22 313	1 223 591
Revenu médian mensuel en 2009 (euros)	640	799	947	1 044	1 246	1 350	1 610
Part de la population à bas revenu en 2009 (%)	38,1	30,2	22,9	23,1	10,1	12,0	8,7
Part des personnes au RSA en 2010 (%)	29,4	24,7	16,3	17,3	7,4	9,8	7,5
Part des ménages concernés par une allocation chômage en 2009 (%)	24,7	23,3	24,5	19,4	18,5	16,5	16,3
Taux d'inactivité en 2009 (%)	33,9	29,2	27,1	28,0	24,7	25,0	19,6
Part d'employés et d'ouvriers dans la population occupée en 2007 (%)	78,6	75,1	79,3	70,4	75,0	65,7	52,5
Part des jeunes adultes sans diplôme niveau bac minimum en 2007 (%)	65,8	56,9	69,0	50,4	55,1	51,5	32,9
Indice de jeunesse fin 2008	2,2	1,7	1,1	1,0	0,7	0,9	1,2
Part des locataires HLM en 2009 (%)	72,9	47,6	49,6	23,0	26,2	16,7	11,5
Part des ménages de 6 personnes et plus en 2009 (%)	6,5	5,2	3,1	2,0	1,4	1,8	1,6

Sources : Insee - Recensement de la population 2007, CAF 2010, DGFIP - Revenus fiscaux localisés des ménages en 2009

65 ans, à l'exception notable du quartier « Cèdres - Courreous - Joulanes » à Aureilhan dans l'agglomération tarbaise.

Les situations sont néanmoins contrastées au sein des agglomérations. A Montauban, la part de la population à bas revenus avoisine les 30 % dans quatre quartiers : « Les Chênes », « Quartier-Est », « Consul Dupuy » et « Issanchou ». En revanche, cette part est moindre, autour de 20 %, à « Cœur de Ville » et « Villbourbon » : ces deux quartiers ont aussi des revenus médians plus importants (1 150 euros mensuels), plus proches du revenu médian de l'unité urbaine (1 450 euros). La proportion de personnes vivant en HLM varie beaucoup : elle dépasse les 40 % dans les quartiers « Les Chênes » et « Issanchou », elle est inférieure à 10 % dans les deux quartiers plus anciens du centre ville, « Cœur de Ville » et « Consul Dupuy ».

Au sein de l'agglomération tarbaise, la population à bas revenus représente plus d'un habitant sur quatre dans la ZUS « Quartier Nord - Laubadère » et dans les deux NQP « Mouysset » et « Cèdre - Courreous - Joulanes ». La ZUS conjugue en outre une part importante de jeunes adultes n'ayant pas le baccalauréat ou un diplôme de niveau équivalent (73 %) et un taux d'inactivité élevé des 25 à 64 ans (32 %).

Six quartiers du Tarn sur seize font partie des quartiers à contraste modéré : cinq des sept unités urbaines du département y sont représentées. La part de population à bas revenus est la plus faible dans les deux quartiers de Gaillac « Gare - La Clavelle » et « Vieux Gaillac » où elle avoisine les 20 %. Elle est la plus élevée dans le quartier « Panessac » de Grauhlet (28 %) et dans la ZUS « La Falgalarié » à Aussillon (26 %) : ces deux quartiers se distinguent aussi par un taux d'inactivité des 25 à 64 ans très élevé, proche de 40 %.

Les deux derniers quartiers prioritaires « Amouroux » et « Jolimont » de l'agglomération toulousaine se démarquent dans ce groupe à contraste modéré par leurs moindres difficultés : la part des habitants à bas revenus est de respectivement 14 % et 18 %. Et le taux d'activité des 25 à

64 ans y dépasse les 80 % comme dans l'ensemble de l'unité urbaine.

Des quartiers à faible contraste avec leur environnement

Les quartiers présentant un faible contraste vis-à-vis des autres territoires de l'unité urbaine à laquelle ils appartiennent (groupes 5 et 6) regroupent environ 42 000 personnes, soit 31 % des habitants des quartiers prioritaires de Midi-Pyrénées. On y retrouve la ZUS « Le Tricot » de Villefranche-de-Rouergue, ainsi que cinq communes intégralement classées en quartiers prioritaires : Blaye-les-Mines et Saint-Benoît-de-Carmaux dans l'unité urbaine de Carmaux, Bordères-sur-l'Echez, Odos et Soues dans celle de Tarbes.

Ces quartiers se démarquent nettement des autres : le revenu médian mensuel est de 1 300 euros, soit 600 euros de plus que les quartiers à fort contraste et 300 euros de plus que ceux à contraste moyen. La part de la population à bas revenus y est proche de celle des unités urbaines englobantes (autour de 10 %). Ce sont en général des quartiers plus âgés, la part des moins de 18 ans étant même inférieure à celle des plus de 65 ans. Les taux d'activité des 25 à 64 ans y sont plus élevés (75 %), tandis que la part des ménages concernés par une allocation chômage est inférieure à 20 %, se rap-

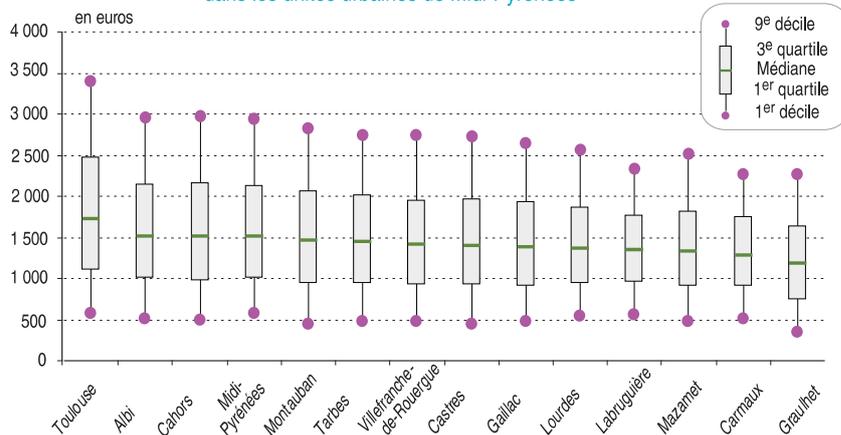
proche de celle des unités urbaines englobantes.

Des quartiers modestes dans des villes modestes

Pour certains des quartiers, le faible décrochage par rapport à leur environnement s'explique aussi par les revenus modestes de cet environnement même : leurs difficultés font alors écho à celles de l'agglomération. C'est le cas des deux NQP « Mairie » et « Place Bosquet » de Grauhlet, agglomération dont le revenu médian mensuel (1 200 euros) est le plus faible de la région. Et la proportion des ménages percevant une allocation chômage est élevée dans les quartiers comme dans l'unité urbaine (21 à 22 %). Il en est de même pour les trois NQP de Carmaux, agglomération parmi les moins riches de la région. Ainsi, la ZUS « Quartiers Nord Cambous-Cerou - Europe » dispose du revenu médian le plus faible des quartiers à faible contraste, avec en outre une forte proportion de population à bas revenus (21 %). Si la part des ménages concernés par une allocation chômage est identique à celle de l'unité urbaine (13,5 %), celle des personnes au RSA atteint 21 % contre 7 % dans l'unité urbaine. Toujours au sein de l'agglomération de Carmaux, les communes de Saint-Benoît-de-Carmaux et de Blaye-les-Mines, classées en NQP, sont moins

Des quartiers prioritaires dans des environnements urbains plus ou moins riches

Indicateurs de dispersion des revenus par unité de consommation dans les unités urbaines de Midi-Pyrénées



Source : Insee - DGFIP, Revenus fiscaux localisés des ménages 2009



Définitions

Unité urbaine (plus communément appelée agglomération) dans la délimitation 2010 : ensemble d'une ou plusieurs communes présentant une continuité du tissu bâti et comptant au moins 2 000 habitants.

Indicateur de jeunesse : rapport de la population des moins de 18 ans à celle des 65 ans et plus.

Indicateur de chômage : part des ménages concernés par une allocation chômage en 2009. Cet indicateur est issu de la source fiscale et n'est pas un taux de chômage.

Indicateur d'inactivité : rapport entre le nombre d'inactifs (population hors actifs occupés et chômeurs) et la population totale correspondante. Il s'agit d'un taux d'inactivité des 25 à 64 ans évalué à partir de la source fiscale ; il ne peut être directement comparé aux taux d'inactivité produits par l'Insee à partir de l'enquête Emploi ou du recensement de la population.

Plafond des bas revenus : revenu, hors prestations sociales, au-dessous duquel se situent les 10 % des ménages les plus modestes. Ce plafond est calculé par unité de consommation (UC), système de pondération prenant en compte les économies d'échelle liées à la taille du ménage. Il s'élève à 474 euros en 2009, sur le champ de l'ensemble des unités urbaines comprenant un quartier prioritaire en France métropolitaine.

METHODOLOGIE :

Les quartiers sont classés selon le contraste de revenu avec l'environnement et leur niveau de disparité interne :

- **contraste** : égal à l'écart entre le revenu médian par UC au sein du quartier et le revenu médian de l'unité urbaine sans prise en compte de ce quartier. Il peut être fort, moyen ou faible. Un fort contraste signifie que le quartier dispose d'un revenu bien inférieur à celui de son environnement.

- **disparité interne** : égale à l'intervalle interquartile des revenus par UC. Elle peut être forte ou faible. Elle représente les écarts de revenus à l'intérieur du quartier.

Les quartiers sont répartis en nombre égal dans chaque classe de contraste et suivant les deux modalités de disparité interne.

concernées par la grande pauvreté : la part de la population à bas revenus est même plus faible que pour l'ensemble de l'unité urbaine. Six NQP sur huit de l'unité urbaine de Tarbes font aussi partie de ces quartiers à faible contraste au regard de leur environnement, en lien également avec le niveau de revenus relativement faible de cette agglomération. Parmi eux, seule la commune de Soues présente de surcroît une faible mixité sociale, mais avec un revenu médian relativement élevé (1 450 euros) au regard des autres NQP de la région, et une part très faible de population à bas revenus

(4 %). Les cinq autres quartiers tarbais se caractérisent par de fortes disparités (groupe 6). Les communes d'Odos et de Bordères-sur-l'Echez, qui apparaissent relativement privilégiées, ont été retenues au titre des quartiers prioritaires parce qu'elles abritent chacune une aire d'accueil des gens du voyage sur lesquels se concentrent les actions. Dans ces communes cohabitent des ménages pauvres et des ménages parmi les plus aisés de la région (voir les cartes des revenus par carreaux sur insee.fr/mp). Deux quartiers sur cinq de l'agglomération d'Albi, relativement aisée,

font partie de cette catégorie de quartiers à faible contraste au regard de leur environnement. Celui de « Pratviel - Les Rosiers » dans la commune de Saint Juery rassemble une population de faible mixité sociale et présentant peu de difficultés au regard des différents indicateurs. En revanche, le quartier de « Veyrières » présente une forte hétérogénéité, avec à la fois un plafond de bas revenus bien plus faible et un plancher de hauts revenus plus élevé.

Pour en savoir plus

- « Une approche de la précarité », tableaux de bord Midi-Pyrénées, édition 2012, publication électronique.
- « Revenus des ménages en Midi-Pyrénées : les disparités concentrées dans les villes-centres », Insee Midi-Pyrénées, 6 pages n° 140, novembre 2011.
- « Peu nombreuses, les ZUS de Midi-Pyrénées concentrent les difficultés », Insee Midi-Pyrénées, 6 pages n° 139, novembre 2011.
- « Observatoire national des zones urbaines sensibles », rapport 2012, éditions du SG-CIV.

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE
ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES
DIRECTION RÉGIONALE
DE MIDI-PYRÉNÉES

Téléphone : 05 61 36 61 36
Télécopie : 05 61 36 62 00
Adresse : 36, rue des Trente-Six Ponts
BP 94217
31054 TOULOUSE CEDEX 4

Directeur de la publication :
Jean-Philippe Grouthier
Rédacteur en chef : **Bruno Mura**
Maquettiste : **Agnès Itier**

Imprimeur : Évoluprint
Dépôt légal : février 2013
ISSN : 1262-442X